

## EXTRAIT DU BAREME INDICATIF D'ÉVALUATION DES TAUX INCAPACITE EN DROIT COMMUN

CONSEQUENCES ET SEQUELLES D'UN ACCIDENT	TAUX D'INCAPACITE
Perte d'une dent	Inférieur ou égal à 1%
Instabilité post-traumatique de l'épaule gauche (pour un droitier)	1 à 5 %
Amputation d'une phalange (hormis le pouce)	
Perte de l'odorat	5 à 10 %
Perte de l'audition d'un seul côté	10 à 15 %
Amputation du pouce gauche (pour un droitier)	
Amputation du pouce droit (pour un droitier)	15 à 20 %
Amputation de tous les orteils	
Perte de la vision d'un œil, ou Perte totale de la voix	20 à 25 %
Limitation importante de la flexion du genou	
Perte totale de mobilité d'une épaule	25 à 30 %
Amputation d'un pied	
Amputation d'une jambe remplacée par une prothèse	30 à 40 %
Amputation de la main gauche (pour un droitier)	
Amputation de la main droite (pour un droitier)	40 à 50 %
Amputation du bras gauche (pour un droitier)	
Amputation du bras droit (pour un droitier)	50 à 60 %
Perte totale de l'ouïe	
Perte totale de la vue	60 à 100%
Paraplégie ou tétraplégie	
Séquelles graves de traumatismes crâniens	